

GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE  
ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°11  
DU 12 DECEMBRE 2022 A 15H00

**PRO C É S V E R B A L**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
**SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

Le Conseil d'Administration du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannel, légalement convoqué en date du 26 Novembre 2022 s'est réuni à la salle Bel Aube, sous la présidence de Madame Muriel DI BARI, Présidente du GIP.

Membres : 5

PRESENTS :

Madame Michèle TABAROT, Madame Sandrine AIMASSO, Monsieur Alain ARMANDO,  
Monsieur Franck GALBERT.



**Monsieur LUPPINO :**

Je vous propose d'être le secrétaire de séance.

Conformément à l'article 1.2 du Règlement intérieur du GIP, la participation des membres aux décisions peut se réaliser à distance (visioconférence, conférence téléphonique...).

En conséquence, Madame Michèle TABAROT, assistera à la séance de ce jour à distance.

Je vais donc, tout d'abord, procéder à l'appel.

- Madame Michèle TABAROT,
- Madame Muriel DI BARI,
- Madame Sandrine AIMASSO,
- Monsieur Alain ARMANDO,
- Monsieur Franck GALBERT.

-----

Le Quorum étant atteint, nous pouvons donc commencer l'examen de l'ordre du jour.
-----------------------------------------------------------------------------------

Avant de commencer la séance, l'ensemble des membres du GIP souhaite, rendre un hommage particulier à Monsieur Patrick TAMBAY.

**Hommage à Patrick TAMBAY**

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Patrick. Il incarnait l'excellence dans le sport automobile, la fidélité dans l'engagement et la force face aux épreuves de la vie.

Son talent était immense, son énergie incroyable et pourtant, Patrick TAMBAY est resté toute sa vie un homme accessible, bienveillant, avec des qualités de cœur exceptionnelles.

Très attaché à notre ville, Patrick TAMBAY a rejoint l'équipe municipale de Michèle TABAROT en 1995. Il voulait partager sa passion pour le sport, s'impliquer pour les autres et prendre part à une nouvelle aventure. Durant de nombreuses années, il a été Adjoint aux sports et à la jeunesse. Cette mission lui procurait un bonheur immense et faisait sa fierté. Le respect, le partage, le goût de l'effort et la loyauté n'ont cessé de guider son incroyable parcours de vie.

En janvier 2020, le gymnase du collège Emile Roux qui porte désormais son nom, a été inauguré en sa présence. C'était un moment d'une émotion indescriptible, pour lui comme, pour de nombreux habitants.

Figure de notre Commune, Patrick TAMBAY fait à jamais parti de l'histoire du Cannet. Sa disparition suscite pour beaucoup une immense tristesse, comme le démontrent les nombreux

hommages rendus et les marques d'affection qui lui ont été témoignées par les Cannettans et bien d'autres.

Les membres du GIP, l'équipe municipale, et notamment Michèle TABAROT, souhaitent à nouveau lui rendre hommage.

Aussi, nous vous proposons de respecter 1 minute de silence en sa mémoire.

*\*\*\* Minute de silence\*\*\**

**Monsieur LUPPINO :**

C'est la salle Bel Aube, qui nous accueille, un des 3 lieux où nous pouvons tenir nos séances du Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, conformément à notre règlement intérieur.

Un dossier de séance complet, avec les délibérations et toutes les pièces qui s'y rapportent, vous a été adressé le samedi 26 Novembre en version dématérialisée et en version papier.

Avant d'examiner le premier point, il est nécessaire de soumettre au vote le PV, comme d'habitude, du Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

- Y a-t-il des questions ?
- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE A L'UNANIMITE.**

-----  
**Monsieur LUPPINO :**

Ceci étant précisé, cette séance comporte donc 7 points à aborder :

**Point n° 1 :** Décès de la Présidente : installation du nouveau membre au sein du Conseil d'Administration.

**Point n° 2 :** Décès de la Présidente : désignation du président du GIP.

**Point n° 3 :** Actualisation des délégations en faveur du nouveau Président, et rappel des missions du Directeur.

**Point n° 4 :** Désignation des deux Vice-Présidents du GIP.

**Point n° 5 :** Année 2023 - Contribution des membres du GIP.

**Point n° 6 :** Diverses mesures relatives aux Ressources Humaines.

**Point n° 7 :** Reconduction de la convention de partenariat avec la ville de Vallauris.



**DÉLIBÉRATION N°1: DECES DE LA PRESIDENTE, MADAME SUZANNE BLONDEAU MENACHE : INSTALLATION DU NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GIP.**

**Monsieur LUPPINO :**

Suite au décès de Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, le Conseil Municipal de la Ville du Cannet, par délibération n°1 du 4 novembre 2022, a désigné Madame Muriel DI BARI comme Administrateur au Conseil d'Administration du GIP.

L'Assemblée Générale en a pris acte lors de sa dernière séance du 25 novembre 2022.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration de prendre acte de la désignation de Madame Muriel DI BARI comme administrateur de notre Conseil d'administration.

- Y a-t-il des questions ?
- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PREND ACTE.</b>
------------------------------------------------



**DÉLIBÉRATION N°2 : DECES DE LA PRESIDENTE, MADAME SUZANNE BLONDEAU MENACHE : DESIGNATION DU PRESIDENT DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET**

**Monsieur LUPPINO :**

On passe à la délibération numéro 2. Le 18 septembre 2022, Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, alors Présidente du GIP, est décédée.

Conformément à l'article 13 de la Convention Constitutive du GIP, le Conseil d'Administration désigne, parmi ses membres qui se seront portés candidats, à la majorité absolue des voix, un Président.

Il ressort de l'esprit même de cette Convention Constitutive, que les membres du Conseil d'Administration, le Président et ses Vice-Présidents sont élus pour la même durée, à savoir 3 ans.

Le nouveau Président sera donc élu jusqu'à la fin du mandat entamé par Madame BLONDEAU-MENACHE.

La présente délibération a, dès lors, pour objet **d'élire le nouveau Président du GIP** pour la fin du mandat, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

En application du CGCT, le Président est élu au scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

A ce jour, nous avons reçu une seule déclaration de candidature, celle de Madame Muriel DI BARI.

Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

*Il n'y a pas d'autre candidature.*

Pour organiser ce vote, il convient de désigner au moins deux assesseurs chargés du dépouillement.

Si tout le monde est d'accord, je propose de désigner comme assesseurs les deux plus jeunes membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas candidats.

**Il s'agit de Madame Sandrine AIMASSO et Monsieur Franck GALBERT.**

En cas de participation d'un administrateur à distance, l'article 1.2 du Règlement intérieur du GIP prévoit que, le vote peut avoir lieu par l'utilisation de technologies sécurisées de vote électronique.

A ce jour, la Commune du Cannet n'a pas mis en place de tels procédés de vote. En conséquence, conformément à l'article 16 de la Convention Constitutive, le vote de Madame Michèle TABAROT se fera par procuration.

Nous allons donc pouvoir passer au vote.

La liste de vote sera la suivante :

Si vous êtes d'accord, je vous appelle chacun à tour de rôle et Anthony MASTROPIERRO se dirigera vers vous pour que vous puissiez introduire le bulletin dans l'urne.

Madame Michèle TABAROT vote par procuration donnée à Madame DI BARI. A voté.

Madame Muriel DI BARI. A voté.

Madame Sandrine AIMASSO. A voté.

Monsieur Alain ARMANDO. A voté.

Monsieur Franck GALBERT. A voté.

Le vote est terminé, nous allons procéder au dépouillement en présence des assesseurs.

Après avoir dépouillé les résultats sont les suivants :

Nombre de votants ..... 5

Nombre de bulletins blancs .....	0
Nombre de bulletins nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	5
Majorité absolue.....	3

Nombre de voix obtenues par Madame Muriel DI BARI : 5

- Y a-t-il des questions ?
- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**Madame Muriel DI BARI ayant obtenue l'unanimité des suffrages exprimés, est élue Présidente du GIP.**

*Applaudissements*

**Madame DI BARI :**

Merci beaucoup. Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour la confiance que vous venez de me témoigner, pour occuper la fonction de Présidente. Cette nouvelle mission, je la mènerai avec beaucoup d'énergie, avec la plus grande rigueur et avec beaucoup d'implication, en expliquant bien sur mon action dans la continuité du travail qui a été réalisé par Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE. Je souhaite d'ailleurs à nouveau rendre hommage à Madame Suzanne BLONDEAU-MENACHE, pour son implication et pour renforcer le développement touristique et culturel de la ville du Cannet. Ce fut la première présidente de l'Office de Tourisme du Cannet depuis 2015, elle occupait aussi cette fonction de Présidente du GIP, depuis sa création en 2017. Que ce soit en faveur de notre Musée Bonnard, de La Palestre ou d'autres projets. Madame BLONDEAU-MENACHE a poursuivi d'autres missions avec une immense modestie, avec beaucoup d'exigence et une ambition toujours plus forte pour la vie culturelle de notre Commune. Alors, au nom de tous les membres du GIP, aujourd'hui présents, je veux lui exprimer une profonde reconnaissance. Et au sein de ce groupement, auquel vous venez de me confier la présidence, nous avons encore beaucoup de projets à concrétiser, et je sais bien sûr pouvoir compter sur votre implication, comme d'ailleurs vous pouvez également compter sur la force de mon engagement.

Je vous remercie.

*Applaudissements*

**Monsieur LUPPINO :**

Merci Madame DI BARI.



**DÉLIBÉRATION N°3 : ACTUALISATION DES DELEGATIONS EN FAVEUR DU NOUVEAU PRESIDENT DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET, SUITE AU DECES DE MADAME BLONDEAU MENACHE, ET RAPPEL DES MISSIONS DU DIRECTEUR.**

**Monsieur LUPPINO :**

On passe à la délibération N°3. Suite à l'élection du nouveau Président du GIP, il est **nécessaire d'actualiser les délégations du Conseil d'Administration** en faveur du nouveau Président et de rappeler, en tant que de besoin, **les missions qui ont été confiées au Directeur** par délibération en date du 15 février 2021.

Le nouveau Président du GIP a été désigné par le Conseil d'Administration, dans sa séance d'aujourd'hui.

Il exerce tant les pouvoirs qui lui ont été conférés par la Convention Constitutive que par la délibération du 15 février 2021.

De la même manière, l'intégralité des pouvoirs qui ont été conférés au Directeur du GIP, par délibération du 15 février 2021, sont maintenus et rappelés dans la présente délibération. **Ces délégations ont notamment permis au GIP de pouvoir continuer à fonctionner suite au décès de la Présidente.**

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé de :

- **DONNER**, en complément de ses pouvoirs rappelés dans la délibération, délégation au nouveau Président d'exercer les compétences en matière de préparation, passation, exécution et règlement de commandes, de conventions, de contrats et d'avenant de contrat, selon, d'une part, les règles de la commande publique et, d'autre part, la procédure d'achat définie en interne et de l'autoriser à signer tous les actes afférents ;
- **AUTORISER**, en cas d'absence ou d'empêchement du Président du GIP, le Directeur à exercer toutes ses compétences et signer tous les actes afférents, telles que susmentionnées ;
- **APPROUVER** l'attribution des missions énumérées ci-dessus au Directeur du GIP ;
- **DONNER** délégation au Directeur d'exercer lesdites missions et à cet effet de lui donner délégation de signature.

Il ne s'agit ni plus ni moins de ce qui existait déjà avant.

- **Y a-t-il des questions ?**
- **Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.**



## **DÉLIBÉRATION N°4 : DESIGNATION DES DEUX VICE-PRESIDENTS DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET**

### **Monsieur LUPPINO :**

Cette délibération fait également suite au décès de la Présidente. L'article 15 de la Convention Constitutive du GIP prévoit que le **Conseil d'Administration désigne parmi ses membres deux Vice-Présidents, en même temps qu'il désigne son Président.**

Nous avons, aujourd'hui, désigné un nouveau Président, il convient alors de procéder à la **désignation de deux Vice-Présidents.**

Le premier Vice-Président et, à défaut, le second Vice-Président, supplée le président en cas d'absence ou d'empêchement.

Il ressort de l'esprit même de cette Convention Constitutive que les membres du Conseil d'Administration, le Président et ses Vice-Présidents sont élus pour la même durée, à savoir 3 ans. Le nouveau Président, a donc été élu jusqu'à la fin du mandat entamé par Madame BLONDEAU-MENACHE. Il en sera de même pour les 2 Vice-Présidents.

La présente délibération a dès lors pour objet d'élire deux nouveaux Vice-Présidents du GIP pour la fin du mandat, soit jusqu'au 31 juillet 2023.

### **Le Conseil d'Administration est appelé à :**

- **ELIRE** les deux Vice-Présidents du GIP pour le développement touristique et culturel de la ville du Cannet pour un mandat qui se terminera le 31 juillet 2023.

En application du CGCT, chacun des deux Vice-Présidents est élu au scrutin uninominal, à bulletin secret, à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Pour organiser ce vote, il convient de désigner au moins deux assesseurs chargés du dépouillement.

Si tout le monde est d'accord, je propose de désigner assesseurs les deux plus jeunes membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas candidats.

**Les assesseurs sont donc Madame Muriel DI BARI et Monsieur Franck GALBERT.**

**En cas de participation d'un administrateur à distance, l'article 1.2 du Règlement Intérieur du GIP prévoit que, le vote peut avoir lieu par l'utilisation de technologies sécurisées de vote électronique.**

A ce jour, la commune du Cannet n'a pas mis en place de tels procédés de vote. En conséquence, conformément à l'article 16 de la Convention Constitutive, le vote de Madame Michèle TABAROT se fera par procuration.

Nous allons donc pouvoir passer au vote.

Comme il convient de désigner deux Vice-Présidents, nous allons procéder à deux votes.

Lors du premier vote, nous élirons le Premier Vice-Président.

A ce jour, nous avons reçu une seule déclaration de candidature, celle de Madame Sandrine AIMASSO. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature.

Madame Michèle TABAROT vote par procuration donnée à Madame DI BARI.  
Madame Muriel DI BARI.  
Madame Sandrine AIMASSO.  
Monsieur Alain ARMANDO.  
Monsieur Franck GALBERT.

Le vote est terminé, nous allons procéder au dépouillement en présence des assesseurs.

Après avoir dépouillé les résultats sont les suivants :

Nombre de votants .....	5
Nombre de bulletins blancs .....	0
Nombre de bulletins nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	5
Majorité absolue.....	3

A obtenue :

Madame Sandrine AIMASSO : ..... 5 Voix

**Madame Sandrine AIMASSO ayant obtenue l'unanimité des suffrages exprimés, est élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du GIP.**

Lors de ce deuxième vote, nous élirons le deuxième Vice-Président

A ce jour, nous avons reçu une seule déclaration de candidature, celle de Monsieur Alain ARMANDO. Est-ce qu'il y a d'autres candidatures ?

Il n'y a pas d'autre candidature.

Nous allons donc procéder au vote

Madame Michèle TABAROT vote par procuration donnée à Madame DI BARI. A voté.  
Madame Muriel DI BARI. A voté.  
Madame Sandrine AIMASSO. A voté.  
Monsieur Alain ARMANDO. A voté.  
Monsieur Franck GALBERT. A voté.

Le vote est terminé, nous allons procéder au dépouillement en présence des assesseurs.

Après avoir dépouillé les résultats sont les suivants :

Nombre de votants .....	5
Nombre de bulletins blancs .....	0
Nombre de bulletins nuls .....	0
Nombre de suffrages exprimés.....	5
Majorité absolue.....	3

A obtenu :

Madame Sandrine AIMASSO : ..... 5 Voix

**Monsieur Alain ARMANDO ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-Président du GIP.**



**DÉLIBÉRATION N°5 : ANNEE 2023 - CONTRIBUTION DES MEMBRES DU GIP POUR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL DE LA VILLE DU CANNET.**

**Monsieur LUPPINO :**

A ce jour, les membres du GIP sont :

- **la commune du Cannet**, porteur du projet et coordinateur ;
- **l'EPIC Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur.**

Rappelons qu'en tant que porteur et coordinateur, la commune du Cannet est majoritaire au sein du GIP, elle détient 60 % des droits de vote au sein des organes délibérants. L'Office de Tourisme détient, quant à lui, 40 % des droits de vote.

Chaque année, les membres du GIP doivent s'acquitter d'une contribution au Groupement dont le montant est voté par le Conseil d'Administration.

Ces contributions sont inscrites au Budget Primitif du GIP, rubrique « Recettes de fonctionnement », chapitre 74 - « Dotations, subventions & participations ».

VU les articles 6, 8, 9 et 10 de la VU l'intégration au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 de la salle de La Palestre et des deux cinémas par arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 ;

Le Conseil d'Administration est appelé à :

- **VOTER** le montant de la contribution des membres du GIP, pour l'année 2023, comme suit :

- **contribution de la commune du Cannet : 1 450 000,00 € ;**
- **contribution de l'Office de Tourisme Le Cannet Côte d'Azur : 100 000,00 €.**

- **PRENDRE ACTE** que ce montant pourra être revu et ajusté dans le cadre des orientations budgétaires 2023 ou d'une décision modificative budgétaire, eu égard aux projets en cours ou à la situation économique.

➤ **Y a-t-il des questions ?**

➤ **Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE ET PREND ACTE.</b>
--------------------------------------------------------------------------



### **DÉLIBÉRATION N°6 : DIVERSES MESURES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES.**

#### **Monsieur LUPPINO :**

Cette délibération préparée par Madame DUCROIX, propose tout d'abord une actualisation de l'état du personnel mise à disposition du GIP en intégrant deux mises à disposition à temps partiel (5% chacune) permettant d'assurer des missions d'assistance administrative au Directeur (secrétariat).

Le personnel mis à disposition représenterait donc 23,55 Equivalent Temps Plein.

Le deuxième point vous propose de maintenir l'attribution de cette indemnité forfaitaire et mensuelle au bénéfice de ce nouveau Président. Le montant de cette indemnité forfaitaire et mensuelle serait identique à celle précédemment attribuée à savoir 1500 euros brut.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'Administration est appelé à :

- **APPROUVER** la liste des effectifs mis à disposition du GIP ;
- **AUTORISER** le directeur du GIP à signer tous les documents nécessaires à son exécution ;
- **APPROUVER** le versement d'une indemnité forfaitaire et mensuelle au Président du Conseil d'Administration du GIP dans les conditions ci-dessus indiquées ;
- **AUTORISER** le directeur du GIP à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

- Y a-t-il des questions ?
- Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.**



**DÉLIBÉRATION N°7 : MESURES D'EXECUTION CONCERNANT LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE VALLAURIS.**

**Monsieur LUPPINO :**

Je tenais tout d'abord à vous informer, en toute transparence : en ayant purgé toutes les observations de la Préfecture, nous pouvons aujourd'hui, à nouveau proposer au vote la Convention de partenariat avec la ville de Vallauris.

Le Musée Bonnard, unique musée consacrant la relation entre Pierre Bonnard et Le Cannet, a permis de donner une visibilité culturelle et touristique forte au territoire cannettan.

La création en 2017 du GIP, s'inscrit dans le prolongement des actions déjà engagées par la commune du Cannet pour améliorer la promotion touristique et culturelle de la Ville.

Une opportunité d'accroître sa visibilité touristique et économique a été offerte au GIP en 2018 en prenant un bail de bureaux situés au cœur même de la capitale au boulevard Saint-Germain. Ce bail a été signé le 2 Mai 2018 entre les parties concernées.

Faire d'un territoire un véritable moteur de créativité, un formidable écrin touristique nécessite à fortiori d'unir ses forces avec d'autres lieux, d'autres villes, dont la dynamique et la richesse patrimoniale sont incontestables.

C'est pourquoi, il est nécessaire d'accroître notre association et d'y ajouter un bassin de vie exceptionnel, comme celui de la commune de Vallauris Golfe-Juan, laquelle accueille ainsi le musée Magnelli, le musée de la Céramique, dont le rayonnement n'est plus à démontrer. Il a souhaité s'associer au GIP pour pouvoir bénéficier de cette implantation parisienne et renforcer ainsi l'attractivité de son équipement culturel et valoriser ainsi notre territoire.

Dès lors, il est nécessaire de formaliser un partenariat. La présente convention, qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023, a pour objet de définir un partenariat de prestations de services entre le GIP et la commune de Vallauris Golfe-Juan dans le cadre de l'utilisation des locaux loués par le GIP au 280/282 boulevard Saint-Germain, à Paris, et promouvoir ainsi les territoires et équipements culturels des deux parties.

En contrepartie, la ville de Vallauris Golfe - Juan s'acquittera d'une somme forfaitaire annuelle de 18 000 € au profit du GIP.

C'est pourquoi il vous est aujourd'hui proposé de :

- **APPROUVER** ce partenariat avec la commune de Vallauris Golfe - Juan qui prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023;

- **AUTORISER** Monsieur le Directeur du GIP à signer la convention de prestations de services dont le projet est annexé à la présente délibération et tous les documents y afférents ;
- **DIRE** que les recettes et dépenses y afférentes seront inscrites au budget 2023.

➤ **Y a-t-il des questions ?**

➤ **Qui est contre ? Qui s'abstient ?**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE.**



Madame le Député, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Elus, merci pour votre attention.

La séance est levée.

Le Directeur du GIP



François LUPPINO